



L'ILE DU DESESPAIR

L'AUSTRALIE PROCEDE AU «TRAITEMENT» DES REFUGIES A NAURU



J'ACCUEILLE!

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

© Amnesty International 2016
Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org.
Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.
Première publication en 2016
par Amnesty International Ltd
Peter Benenson House, 1 Easton Street
Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : ASA 12/4934/2016 French
Original : anglais

amnesty.org



Photo de couverture : un réfugié iranien assis sur le site d'une mine de phosphate désaffectée
© Rémi Chauvin

**AMNESTY
INTERNATIONAL** 

SYNTHESE

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés protège le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile, droit accordé aux enfants, aux femmes et aux hommes contraints de fuir pour ne pas être persécutés ou ne pas subir d'autres graves violations des droits humains. Or, le gouvernement australien a aujourd'hui pour politique de ne jamais laisser s'installer sur son territoire quiconque arrive par bateau et sollicite l'asile. À la place, les personnes rejoignant l'Australie par la mer sont conduites de force dans des « centres de traitement pour les réfugiés » situés à l'étranger, sur l'île de Manus en Papouasie-Nouvelle-Guinée ou bien sur celle de Nauru, isolée au milieu de l'océan Pacifique.

Les autorités australiennes affirment que cette politique décourage les passeurs et protège les migrants qui, ainsi, n'entreprennent pas la périlleuse traversée pour atteindre le pays. Cependant, dès ses prémices, la délocalisation du traitement des demandes d'asile a été conçue comme un système prohibitif, que les gouvernements australiens qui se sont succédé ont largement défendu, le présentant comme un moyen de dissuasion mais aussi comme une manifestation de la sécurisation par le pays de ses frontières.

Amnesty International avait décrit les conditions de vie sur l'île de Manus en 2013 et en 2014. Le présent rapport est axé sur celles qui règnent à Nauru. Il révèle que l'Australie bafoue la Convention relative au statut des réfugiés et porte un coup à la finalité de ce texte et aux valeurs qu'il défend, en se livrant à des violations flagrantes des droits des enfants, des femmes et des enfants venus chercher protection sur son territoire, dans le cadre de la politique gouvernementale de délocalisation du « traitement » de ces personnes.

Le rapport se fonde sur des recherches effectuées sur le terrain entre juillet et octobre 2016, ainsi que sur des travaux de recherche documentaire. Une chape de plomb pèse sur le centre de traitement pour les réfugiés situé à Nauru, celui-ci échappant à la surveillance internationale : les demandes d'accès des journalistes sont généralement refusées et, l'année dernière, le gouvernement australien a adopté la Loi relative à la force frontalière aux termes de laquelle les personnes employées dans ces structures qui évoquent publiquement les conditions qui y règnent encourent une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement. Une chercheuse d'Amnesty International a tout de même pu se rendre à Nauru en juillet 2016 ; elle s'est entretenue avec 58 réfugiés et demandeurs d'asile, et a rassemblé des éléments écrits, audio et vidéo sur les conditions de vie sur l'île. L'organisation a également rencontré d'anciens employés ou des employés toujours en poste d'entreprises ou d'organismes mandatés par le ministère australien de l'Immigration et de la Protection des frontières à Nauru.

Nauru n'est pas à même de recevoir des réfugiés. Sa superficie n'est que de 21 kilomètres carrés, dont une grande partie n'est pas habitable en raison des activités d'extraction du phosphate à grande échelle qui ont profondément dégradé l'environnement. On dénombre 10 000 habitants à Nauru. Les 1 159 réfugiés et demandeurs d'asile qui vivent actuellement sur l'île font croître la population insulaire de 10 %.

Le système d'examen des demandes d'asile, sous le contrôle en théorie de Nauru, a été mis en place et est financé par le gouvernement australien. Celui-ci a dépensé des sommes colossales pour délocaliser le traitement de ces demandes, le Bureau de l'auditeur général estimant que l'Australie dépense plus de 573 000 dollars australiens (419 425 dollars des États-Unis) par personne et par an dans le cadre de ses activités à Nauru et à Manus. De telles sommes devraient servir à faire du système d'asile de l'Australie un dispositif efficace pour la protection des droits des réfugiés. Au lieu de cela, elles sont utilisées pour porter systématiquement atteinte au droit de solliciter l'asile.

Il est choquant de constater que les troubles mentaux et les cas d'automutilation sont monnaie courante chez les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant à Nauru. Toutes les personnes ou presque qu'a rencontrées la chercheuse d'Amnesty International à Nauru en juillet 2016 ont fait état de divers problèmes psychologiques – une forte anxiété, des troubles du sommeil et des sautes d'humeur revenant fréquemment. Elles ont quasiment toutes indiqué que ces problèmes étaient apparus après leur transfert à Nauru.

Amnesty International a été alarmée par le témoignage de plusieurs dizaines de personnes vivant sur l'île, qui ont raconté en détail la détérioration de leur propre santé mentale ou de celle d'autres migrants. Un homme a confié qu'il avait tenté de se donner la mort à deux reprises au cours des 10 semaines précédentes : une première fois en mai 2016, en s'aspergeant de l'essence qu'il venait d'acheter, puis en juillet 2016 en buvant du liquide vaisselle. Il a dû être hospitalisé. Une réfugiée iranienne a régulièrement tenté de se suicider, jusqu'à deux fois voire plus par semaine. Elle a fini par incendier le logement familial, et est aujourd'hui internée dans un service médical du centre de traitement pour les réfugiés. Un autre homme a raconté que son

épouse, enceinte, avait tenté de se pendre ; il l'a retrouvée dans la salle de bain, des marques de corde dans le cou. Une famille a passé 18 mois sous une tente. Pendant cette période, des symptômes de souffrance et de mauvaise santé sont apparus chez leur petite fille de 18 mois. Son père a expliqué à Amnesty International qu'elle vomissait, qu'elle mouillait son lit toutes les nuits et se réveillait en pleurant.

Un autre homme encore a évoqué les problèmes de santé mentale dont a commencé à souffrir son épouse après leur arrivée à Nauru. Une semaine après la naissance de leur fille, elle a vu un jeune Iranien s'immoler par le feu et n'a plus produit de lait. Depuis, elle ne parle pratiquement plus et ne quitte quasiment jamais la maison.

Qu'est-ce qui pousse tant de gens à sombrer dans le désespoir ? L'un des facteurs qui jouent un rôle important dans leur état est le fait qu'ils sont bloqués à Nauru et plongés dans l'incertitude quant à leur avenir. Les demandeurs d'asile et les réfugiés ne sont pas détenus techniquement à Nauru, car ils peuvent se déplacer sur l'île, mais ils vivent dans un environnement de type carcéral. Dans la pratique, Nauru est une prison à ciel ouvert d'où les gens ne peuvent pas partir, même quand ils sont officiellement reconnus réfugiés.

Des réfugiés ont dépeint les conséquences psychologiques et émotionnelles de leur enfermement sur l'île. Évoquant ses trois années passées à Nauru, un réfugié syrien de 19 ans a déclaré : « J'avais l'impression d'être un esclave. Lorsqu'on est détenu, on a le sentiment d'avoir fait quelque chose de mal, d'être un délinquant. »

Non seulement les réfugiés ne peuvent pas quitter Nauru, mais l'île n'est pas un lieu sûr pour eux. Beaucoup de réfugiés et de demandeurs d'asile qu'a rencontrés Amnesty International ont raconté qu'ils avaient été agressés et insultés, ou bien que leurs amis ou leur famille l'avaient été, que ce soit derrière les murs du centre de traitement ou à l'extérieur. Ils ont notamment fait état de violences physiques contre des hommes, des enfants et des femmes – dont des violences sexuelles – ainsi que de vols et de tentatives d'effraction à leur domicile.

« Akash », réfugié du Bangladesh, a souffert d'un grave traumatisme crânien en mai 2016, après avoir été attaqué par un groupe de Nauruans. Ils lui auraient lancé une grosse pierre, l'auraient fait tomber de moto à coups de pied et frappé alors qu'il se trouvait à terre. « Ils m'ont passé à tabac jusqu'à ce que je perde connaissance et m'ont volé ma moto. Je ne suis toujours pas remis de mes blessures », a-t-il confié à Amnesty International.

Une jeune Somalienne, « Jamilah », a raconté que son époux avait été agressé en mars 2016 par plusieurs Nauruans, qui lui avaient asséné des coups de machette sur la tête. Il a eu huit points de sutures. La nuit suivante, un groupe de Nauruans a tenté de pénétrer par effraction dans le logement de la famille de Jamilah.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui ont été victimes d'une infraction ont déclaré que la police n'avait pas enquêté de manière satisfaisante après avoir reçu leurs plaintes – ce qu'ont confirmé l'ancien président de la Cour suprême de Nauru et les Nations unies. Les insultes et les violences physiques dont sont constamment victimes les réfugiés et les demandeurs d'asile à Nauru témoignent de leur persécution. Ils ne sont toutefois pas menacés par toute la population nauruane, une partie a tenté de leur apporter de l'aide et du soutien. Néanmoins, l'impunité prévaut sur l'île pour les attaques contre les réfugiés. À cela viennent s'ajouter des déclarations politiques qui font clairement comprendre que Nauru ne souhaite pas voir les réfugiés rester sur son territoire.

Les soins de santé dispensés à Nauru sont médiocres. Certains types de services médicaux, spécialistes, examens et procédures ne sont pas disponibles sur l'île. Des personnes ont indiqué qu'elles avaient dû attendre plusieurs mois avant de pouvoir consulter un spécialiste ou de passer un examen, même quand leur état de santé avait été considéré comme grave par les médecins, y compris dans des cas de suspicion de cancer.

Les témoignages de transferts médicalisés depuis et vers Nauru font apparaître un système traumatisant pour le patient, qui ne semble pas organisé dans l'intérêt supérieur de celui-ci. Le transfert médicalisé d'un patient dépend des services australiens de l'immigration, qui peuvent passer outre aux décisions des professionnels de la santé ou ignorer leurs recommandations. Par exemple, un homme victime d'une crise cardiaque après une année passée sur l'île a finalement été envoyé en Australie, où il est resté quatre mois. À son retour à Nauru, un médecin lui a dit après avoir lu son dossier : « Je ne peux pas vous prendre en charge, ils n'auraient pas dû vous renvoyer. » Il a fait une autre crise cardiaque, et les médecins ont déclaré qu'il avait besoin d'autres soins spécialisés qui ne sont pas dispensés sur l'île.

Les personnes qui se sont fait soigner en Australie ou en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont elles aussi déclaré qu'elles avaient été renvoyées à Nauru sans sommation ni explication, et que leur transport avait parfois eu lieu dans des conditions profondément

humiliantes et traumatisantes. Une femme envoyée en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour une fracture du coccyx a confié que, pour son retour à Nauru, on lui avait dit qu'on l'emmenait à une consultation médicale avant de la faire monter dans une voiture et de la menotter.

Au-delà des graves atteintes aux droits fondamentaux dont ils sont victimes, qui contribuent à la dégradation de leur santé mentale (voir plus haut), les réfugiés et les demandeurs d'asile sont également exposés à d'innombrables humiliations quotidiennes qui, combinées, ont pour effet de les déshumaniser et de bafouer leur dignité. Au lieu de les appeler par leur nom, le personnel de certaines entreprises fournissant des services à Nauru ne nomme les demandeurs d'asile que par le numéro d'immatriculation de leur bateau puis, une fois qu'ils ont obtenu le statut de réfugié, par leur numéro d'identification de réfugié. Ces entreprises ont évoqué toute une série de pratiques qui semblent n'avoir pour but que de briser le moral des gens : par exemple, les demandeurs d'asile sont chassés des douches au bout de deux minutes, ou contraints d'attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois avant d'obtenir des produits de première nécessité comme des sous-vêtements ou des chaussures. Amnesty International a également eu connaissance de commentaires injurieux sur les réfugiés publiés sur des réseaux sociaux par des gens qui, selon toute apparence, étaient mandatés par le gouvernement australien pour travailler à Nauru.

Les proportions que prennent les mauvais traitements infligés aux enfants réfugiés à Nauru sont inquiétantes. Des mineurs en quête d'asile ou l'ayant obtenu ont été agressés par des employés d'entreprises engagées par le gouvernement australien, mais aussi par des particuliers à Nauru. L'incapacité des parents à protéger leurs enfants est l'un des nombreux facteurs qui exacerbent la souffrance des réfugiés et des demandeurs d'asile. Voici l'une des histoires les plus poignantes, corroborée par des éléments médicaux, qu'a recueillies Amnesty International à Nauru : une famille heureuse et en bonne santé a été lentement et méthodiquement détruite par ce qu'elle a vécu sur l'île. « Yasmin », « Amir » et leur fils « Darius » sont arrivés à Nauru en 2013. La santé mentale de Yasmin a commencé à se détériorer dans le centre de traitement pour les réfugiés. En mars 2015 Darius, qui avait alors cinq ans, a été agressé par une garde du centre qui a jeté une pierre sur un groupe d'enfants qui, selon elle, se comportaient mal. Darius a été touché au visage, et a eu une dent ébréchée. D'après la famille, rien n'a été fait pour que la garde ait à rendre des comptes. Amir a évoqué la douleur de voir sa femme et son fils perdre leur santé mentale après les faits. Yasmin s'est repliée sur elle-même et lutte pour s'en sortir tandis que Darius a développé selon son père des symptômes de l'autisme ; il ne parle guère, fait des cauchemars et des crises de panique.

Autre préjudice porté aux enfants : la négation de leur droit à l'éducation, la majorité des réfugiés et demandeurs d'asile mineurs à Nauru n'étant pas scolarisés. S'ils ne vont pas à l'école, c'est notamment parce qu'ils y sont intimidés ou harcelés par les enseignants ou les autres élèves de l'île. Amnesty International a recueilli des informations sur plusieurs cas de brutalités et d'insultes visant des enfants réfugiés à l'école.

Le gouvernement de Nauru est responsable des violations des droits humains commises sur son territoire. Cependant, dans le cas des réfugiés et des personnes qui sollicitent l'asile, Nauru n'a pas le contrôle. L'État responsable des atteintes systématiques aux droits fondamentaux dénoncées dans ce rapport est l'Australie. C'est le gouvernement australien qui a mis en place ce système de délocalisation du traitement des demandes d'asile, et c'est lui qui transfère de force à Nauru les personnes en quête d'asile. Plusieurs fonctionnaires et professionnels australiens – à Nauru et en Australie – participent à l'administration du centre de traitement pour les réfugiés et à la gestion de la population réfugiée qui vit hors du centre. Les pouvoirs publics australiens sont informés en permanence de ce qui se passe à Nauru.

Les violations des droits humains commises à Nauru sont favorisées par une politique délibérée du secret, là encore instaurée par l'Australie. Le droit interne autorise les poursuites et l'emprisonnement des médecins, des infirmiers et des professionnels chargés du bien-être de l'enfant qui parlent des conditions de détention des migrants. Ces dispositions juridiques ont eu un effet très dissuasif sur la dénonciation de ces violations, et de nombreux professionnels et demandeurs d'asile avaient trop peur pour se confier aux chercheuses d'Amnesty International.

Les conséquences dévastatrices de l'enfermement de personnes sur une île isolée, où de nombreux habitants sont hostiles à leur présence et où la police ne les protège pas, dans les conditions fixées par le gouvernement australien en matière de traitement de l'asile, étaient prévisibles. Et, quand bien même, les autorités australiennes ont pleinement conscience depuis des années des effets négatifs de leur politique. La conclusion est sans appel : les mauvais traitements et l'angoisse qui rythment le quotidien des réfugiés et des demandeurs d'asile à Nauru sont voulus expressément par celles-ci. Déterminée à dissuader les migrants de débarquer sur ses côtes, l'Australie a fait un calcul où une cruauté intolérable et la destruction de l'intégrité mentale et physique de certaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été choisies comme outils d'application de sa politique. Ce faisant, elle enfreint le droit international relatif aux droits humains et le droit international relatif aux réfugiés.

Le traitement réservé aux réfugiés à Nauru (leur profonde souffrance psychologique, le caractère délibéré du système, et le fait que

la délocalisation de la gestion des réfugiés vise à user d'intimidation ou de contrainte à leur égard pour obtenir un résultat précis) est constitutif de torture.

La révélation de l'ampleur des violations des droits humains commises à Nauru démolit la réputation internationale de l'Australie. Pourtant, le gouvernement affirme que toute inflexion de sa politique de dissuasion favoriserait l'immigration et mettrait alors en danger les vies d'autres candidats à l'asile, ceux-ci risquant en particulier de se noyer s'ils entreprennent de dangereux périple par la mer. La position du gouvernement australien, qui tente de justifier les violations inhérentes à son système extraterritorial au nom d'une politique migratoire juste et contrôlée, voire qui prétend que ce système sauve des vies, n'est pas tenable. Aucun État ne peut justifier recourir à la cruauté ou aux mauvais traitements pour empêcher des pertes humaines, *a fortiori* pour faire baisser le nombre de migrants. La fin ne justifie pas les moyens et, en s'appuyant sur de tels arguments, l'Australie s'engage sur un chemin très sombre.

L'Australie devrait être à la tête de débats et d'interventions menés avec d'autres pays de la région sur la question, elle devrait fournir des ressources et œuvrer en faveur d'une résolution de la crise mondiale des réfugiés. Concentrant tous leurs efforts sur la dissuasion, les gouvernements australiens qui se sont succédé ont oublié de s'intéresser aux stratégies protégeant les droits humains des personnes en quête d'asile tout en prévenant les morts qui peuvent l'être et d'autres préjudices, et de mettre en œuvre ces stratégies. Parmi les mesures envisageables figurent la conclusion d'accords de coopération avec d'autres pays de la région Asie-Pacifique, le développement de voies sûres et légales pour celles et ceux qui sollicitent l'asile et la mise à disposition de capacités de recherche et de sauvetage suffisantes. Le gouvernement australien devrait notamment envisager de :

- renforcer son programme d'aide en faveur des pays voisins pour leur permettre de mieux protéger les réfugiés et de leur fournir une assistance plus adaptée. L'Australie pourrait aussi mettre à profit des mécanismes régionaux existants, comme le Processus de Bali, pour parvenir à un accord sur une protection renforcée des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la région ;
- accroître l'accès des réfugiés aux programmes d'immigration non humanitaires déjà mis en place dans le pays. Outre le principal programme de réinstallation des réfugiés, l'Australie pourrait reconnaître les précieuses compétences et la qualification professionnelle de nombre d'entre eux en leur permettant de bénéficier de visas étudiants, de visas de travail et de visas de regroupement familial ;
- élargir les possibilités d'obtention de visas de regroupement familial et de parrainage privé pour les réfugiés. Le Canada a par exemple mis en place un programme de parrainage privé grâce auquel des familles canadiennes ont pu faire venir dans le pays près de 11 000 réfugiés syriens depuis la fin de 2015 ;
- s'investir activement dans les procédures de partage des responsabilités et, notamment, veiller à ce que les demandes d'asile soient instruites dans un délai raisonnable et à ce que les personnes les plus vulnérables soient réinstallées dans la région et dans le reste du monde.

Même si l'Australie doit donner la priorité à l'élargissement des mesures envisageables et à l'examen des possibilités de coopération régionale en matière de réfugiés, les personnes qu'elle a parquées à Nauru ne peuvent pas attendre un jour de plus que cette crise aiguë soit résolue. Amnesty International appelle le gouvernement australien à cesser immédiatement ses activités à Nauru et à rapatrier sur son territoire tous les réfugiés et demandeurs d'asile qui se trouvent sur l'île. Toutes les personnes dont le statut de réfugié a été reconnu devraient avoir le droit de s'installer dans le pays, tandis que celles qui sollicitent l'asile devraient voir leur demande examinée de manière équitable et dans les meilleurs délais. Il ne faut pas qu'elles soient détenues pendant l'examen de leur demande.

Amnesty International engage également le gouvernement nauruan à mettre fin à l'accord avec l'Australie portant sur l'accueil d'un centre de traitement pour les réfugiés. Le rôle de l'Australie à Nauru ne délie pas le pays de ses obligations légales de respect des droits humains. Dans l'attente du transfert des réfugiés et des demandeurs d'asile, le gouvernement nauruan devrait agir de toute urgence pour protéger leurs droits, notamment en obligeant la police à enquêter sur toutes les allégations d'agressions contre ces personnes et en prenant des mesures pour combattre les manœuvres d'intimidation et la discrimination à leur égard. Il faudrait notamment que des représentants du gouvernement à tous les échelons fassent savoir clairement et publiquement que la violence et la discrimination à l'encontre des réfugiés et des demandeurs d'asile ne sauraient être tolérées, et que des initiatives encourageant les interactions positives entre ces personnes et les Nauruans voient le jour.

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DEFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS
CONCERNES.**

CONTACTEZ-NOUS



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENEZ PART A LA CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



[@AmnestyOnline](https://twitter.com/AmnestyOnline)

L'ILE DU DESEPOIR

L'AUSTRALIE PROCEDE AU « TRAITEMENT » DES REFUGIES A NAURU

Dans le cadre du système de délocalisation du traitement des demandes d'asile mis en place par l'Australie, toute personne en quête d'asile qui débarque sur ses côtes est conduite de force dans un « centre de traitement pour les réfugiés » sur l'île de Manus en Papouasie-Nouvelle-Guinée ou bien sur l'île de Nauru, dans l'océan Pacifique. Cette politique se veut prohibitive et a été largement défendue par les gouvernements australiens qui se sont succédé comme un moyen de dissuasion pour d'autres candidats à l'asile.

Le présent rapport révèle que l'Australie bafoue la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et porte un coup à la finalité de ce texte et aux valeurs qu'il défend, en parquant des enfants, des femmes et des hommes à Nauru, transformé dans les faits en une prison à ciel ouvert. Ceux-ci sont bloqués sur cette petite île isolée, où les soins médicaux qui leur sont dispensés sont insuffisants, où ils sont la cible de violences de la part de certains Nauruans et où leurs enfants sont maltraités et privés d'éducation. Ils ne peuvent pas en partir, même après être reconnus réfugiés. Amnesty International estime que tous les réfugiés et demandeurs d'asile sont exposés à de graves atteintes aux droits humains à Nauru.

Le traitement réservé aux réfugiés à Nauru (leur profonde souffrance psychologique, le caractère délibéré du système, et le fait que la délocalisation de la gestion des réfugiés vise à user d'intimidation ou de contrainte à leur égard pour obtenir un résultat précis) est constitutif de torture.

Amnesty International appelle le gouvernement australien à cesser immédiatement ses activités à Nauru et à rapatrier sur son territoire tous les réfugiés et demandeurs d'asile qui se trouvent sur l'île.